

REUNION DU 29 DECEMBRE 2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Neuf, le 29 Décembre 2009,

Sur convocation du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le **29 décembre 2009** à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES, BERBUDEAU, ROUMILHAC, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :

M POITOU Mickaël (représenté par SORLUT Daniel)
MME LANDE Nathalie (représentée par CHARLES Laurent)
M GERMAIN Raphaël (représenté par ROUMILHAC Gérard)
M FORRLER Frantz (représenté par PARAGE Claudette)

ABSENTS EXCUSES :

M PEDELMAS Armand et Mme ROUMEGOUS Caroline

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SORLUT Daniel

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout, à l'ordre du jour, d'une question relative à une décision modificative sur le budget du camping municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet ajout.

1 – Approbation des tarifs municipaux 2010.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Approuve les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 comme suit :

TARIFS MUNICIPAUX 2010				
Libellé	Anciens tarifs	Calcul tarif	Proposition 2010	Vote CM
DROITS DE VOIRIE				
- Animation Associations Loi 1901 sur Domaine Public	17 € 50	Forfait/jour	18 € 00	
- Abaissement de bordures de trottoirs y compris réfection du revêtement du trottoir	49 € 00	ml	50 € 00	
Canalisation, conduit aérien ou souterrain déposés à demeure sur le domaine public et privé de la Commune				
Diamètre inférieur supérieur à 200 Forfait/an sup ou égal à 25 ml	104 € 00	Forfait/an	105 € 00	
Diamètre 200 inférieur ou supérieur moins de 25ml	5 € 40	ml/an	5 € 50	
- Terrasses de cafés de mai à septembre	1 € 35	M2/jour	1 € 40	
- Vente ambulante dans véhicule spécialisé (restauration ...)				
dans l'agglomération et hors agglomération :	8 € 70	jour	9 € 00	
hors agglomération :	168 € 00	Forfait/mois	170 € 00	
- Vente exceptionnelle dans véhicule (outillage, vêtements ...)	120 € 00	jour	125 € 00	
Jeton pour utilisation borne camping car	4 € 50	unité	4 € 50	
DROIT DE VOIRIE MANEGES/CIRQUES				
MANEGES/ATTRACTIONS				
De 2 à 10 m2	18 € 20	Forfait/7 jours	20 € 00	
par m2 supplémentaires	0 € 30	m²	0 € 30	
CIRQUES	36 € 40	Forfait par représentation	40 € 00	
INTERVENTIONS SUR DOMAINE PUBLIC POUVOIR DE POLICE				
- Elagage de plantations et abattage d'arbres empiétant sur le domaine public	65 € 20	heure	66 € 00	
- Garde des animaux divaguants	20 € 00	jour	20 € 00	
- Enlèvement des dépôts sur le domaine public	75 € 00	forfait	75 € 00	
CIMETIERE COMMUNAL DEPOSITOIRE				
Droit d'entrée et 1er mois	7 € 70	mois	8 € 00	
du 2 ^e au 5 ^e mois inclus	5 € 40	mois	5 € 50	
A partir du 6 ^e mois inclus	9 € 80	mois	10 € 00	
CIMETIERE COMMUNAL INHUMATIONS				
Inhumation en pleine terre ou en caveau	11 € 00	forfait	12 € 00	
CIMETIERE COMMUNAL EXHUMATIONS				
1 - Sortie d'un caveau ou de pleine terre quelle que soit la durée de l'inhumation par bière	17 € 00	forfait	18 € 00	
Exhumation	25 € 00	forfait	25 € 00	
3 - Si dans une même tombe en terre, 2 corps sont à exhumer ou en bières côte à côte				
deux exhumations	35 € 00	forfait	40 € 00	
5 - Vacation de Police taux de base	11 € 00		20 € 00	
CIMETIERE COMMUNAL TARIFS DES CONCESSIONS				
CONCESSIONS PERPETUELLES	676 € 00	1,30mx2,50m	680 € 00	
CONCESSIONS CINQUANTENAIRES	331 € 00	1,30mx2,50m	335 € 00	
CONCESSIONS TRENTENAIRES	120 € 00	1,30mx2,50m	125 € 00	
COLUMBARIUM Case dans le columbarium (monument)				
Concession 15 ans	450 € 00		460 € 00	
Concession 30 ans	760,00 €		780 € 00	
Cave Urne (concession dans le sol)				
Concession 15 ans	100 € 00		105 € 00	

Location matériel et mobilier				
Mobilier salle (chaises)	1 € 00	unité	1 € 00	inchangé
Mobilier salle (tables)	4 € 00	unité	4 € 00	inchangé
Sonorisation portable	40 € 00	jour	40 € 00	
ESPACE CULTUREL LE SEMAPHORE				
Jour de la semaine du lundi au vendredi réunion, assemblée générale, vin d'honneur				
Associations communales	50 € 00	Journalier	50 € 00	inchangé
Association hors Commune	100 € 00	Journalier	100 € 00	inchangé
Particuliers Commune	100 € 00	Journalier	100 € 00	inchangé
Particuliers hors Commune	120 € 00	Journalier	120 € 00	inchangé
Professionnels	120 € 00	Journalier	150 € 00	
Loto, thé dansant, manifestations payantes				
Associations communales	200 € 00	Journalier	200 € 00	inchangé
Associations hors Commune	350,00 €	Journalier	350 € 00	inchangé
Professionnels	400 € 00	Journalier	400 € 00	inchangé
samedi ou Dimanche (jour seul)				
Associations communales	50 € 00 (2 fois max)	Journalier	50 € 00 (2 fois max)	inchangé
Association hors Commune	100 € 00	Journalier	100 € 00	inchangé
Particuliers Commune	220 € 00	Journalier	220 € 00	inchangé
Particuliers hors Commune	300 € 00	Journalier	300 € 00	inchangé
Week - end (samedi dimanche)				
Associations communales	100 € 00	2 jours	100 € 00	inchangé
Association hors Commune	200 € 00	2 jours	200 € 00	inchangé
Particuliers Commune	400 € 00	2 jours	400 € 00	inchangé
Particuliers hors Commune	550 € 00	2 jours	550 € 00	inchangé
Professionnels	600 € 00	2 jours	600 € 00	inchangé
Petites salles pour réunion exclusivement				
Associations communales	Gratuit		gratuit	inchangé
Association hors Commune	30 € 00	Journalier	30 € 00	inchangé
Particuliers Commune	30 € 00	Journalier	30 € 00	inchangé
Particuliers hors Commune	30 € 00	Journalier	30 € 00	inchangé
Professionnels	50 € 00	Journalier	50 € 00	inchangé
Caution grandes salle	500 € 00		500 € 00	inchangé
Caution Petites salles	200 € 00		200 € 00	inchangé
SALLES MUNICIPALES DIVERSES PLATAINE ET ANCIENNE CANTINE ET SALLE CENTRE DE LOISIRS				
Utilisation pour les besoins communaux ou les activités municipales, les écoles et les cultes.	Gratuit	jour	gratuit	
Réunions autres qu'associatives, fêtes privées (anniversaires, mariages, repas divers ...)	85 € 00	manifestation	90 € 00	
SALLE DE DANSE				
	510 € 00	forfait/an	520 € 00	
SALLE OMNISPORTS				
Location aux associations entreprises et divers extérieures à la Commune	81 € 60	Mensuel	85 € 00	
MARCHÉ COUVERT et EXTERIEUR				
Étalages (tarif applicable uniquement du 15 avril au 15 octobre le reste de l'année gratuit pour ceux présents l'été)	1 € 00	ml/jour	1 € 10	
Emplacement STALLE	1 € 75	ml/par semaine	1 € 80	
Emplacement BOX	2 € 45	ml/par semaine	2 € 50	
CANTINE SCOLAIRE				
Repas accueil personnalisé des enfants allergiques au restaurant scolaire	1 € 75	repas	1 € 85	
Repas enfants préscolaires (maternelle)	1 € 75	repas	1 € 85	
Repas enfants élémentaires	2 € 05	repas	2 € 15	
Repas adultes (enseignants/personnel communal)	3 € 75	repas	3 € 90	
ÉCOLES - ACTIVITÉS PERISCOLAIRES				
Garderie ou Etude surveillée	2 € 00	jour	2 € 00	
TAXE DE STATIONNEMENT CAMPING CAR				
Stationnement camping car Bois de pins et parking face à la plage	5 € 50	nuitée	5 € 50	inchangé
TARIFS CAMPING MUNICIPAL 2010				
	Tarifs 2008	Calcul tarif	Proposition 2010	T.V.A
Adultes	2 € 50	Journalier	2 € 60	5,50%
Enfants moins de 10 ans	1 € 30	Journalier	1 € 40	5,50%
Emplacement (occupé) + véhicule	2 € 20	Journalier	2 € 30	5,50%
Electricité	2 € 90	Journalier	3 € 00	19,60%
Emplacement caravane du 15/05 au 30/09	850 € 00	Forfait	870 € 00	5,50%
Garage mort (sauf juillet et août)	2 € 50	Journalier	2 € 50	19,60%
Forfait nuit étape pour les campings car (2 personnes + emplacement + branchement)	9 € 00	Journalier	9 € 20	5,50%
Jetons douches	0 € 80	Unité	0 € 80	
Jetons pour machine à laver	4 € 60	Unité	4 € 60	
Caution clé d'accès au camping	23 € 00	Unité	23 € 00	
Véhicule supplémentaire	1 € 00	Journalier	1 € 00	5,50%
Emplacement inoccupé (01/07 au 14/07 et du 16/08 au 31/08)	4 € 00	Journalier	4 € 20	5,50%
Emplacement inoccupé (14/07 au 16/08)	6 € 50	Journalier	6 € 50	5,50%
Emplacement annuel maisons mobiles inférieur à 110 m2	1350 € 00	Forfait annuel	1380 € 00	5,50%
Emplacement annuel maisons mobiles supérieur à 110 m2	1480 € 00	Forfait annuel	1510 € 00	5,50%
Nouvel emplacement annuel maisons mobiles supérieur à 130 m2	1500 € 00	Forfait annuel	1530 € 00	5,50%
Emplacement pour caravanes type « double essieu »	20 € 00	Journalier	20 € 00	5,50%
Tarifs applicables au 1er janvier 2010				

Monsieur DUBOIS demande des précisions sur l'utilité du dépositaire du cimetière municipal.

VOTE : Pour à l'unanimité

2 – Renouvellement de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole.

Monsieur le Maire dit que la convention concernant la ligne de crédit pour les travaux de construction du Sémaphore arrive à renouvellement au 31 Janvier 2010 et qu'il y a lieu de prévoir sa reconduction. Il propose donc de passer un contrat avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole, pour un montant d'autorisation de 600.000 €.

Le Conseil, décide à l'unanimité, d'autoriser son Président à :

- contracter pour une durée d'un an, une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 600.000 € destinée à réguler le fond de roulement dans le cadre de la construction de l'espace du Sémaphore, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole. Les caractéristiques principales en sont les suivantes : Index : T4M + 1.20 % et paiement des intérêts mensuels en nombre de jours exacts. Les frais de dossier sont arrêtés à 420 €.

- signer la convention avec la CRCA pour l'ouverture de cette ligne de trésorerie.
- réaliser les opérations prévues au contrat concernant le versement des fonds et le remboursement, et ce sans autre délibération.

VOTE : Pour à l'unanimité

3 – Montant du loyer du logement communal du Vieux Chapus.

Monsieur le Maire rappelle que le logement communal de la rue du Vieux Port a été rénové par les services municipaux. Il convient donc de fixer le montant du loyer. Il informe le Conseil que le montant des loyers de logements similaires se situe entre 450 € et 500 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

FIXE le montant du loyer du logement de la rue du Vieux Port à 480 € mensuels.

Madame CAZAJOUS demande le montant de la caution.

Monsieur le Maire répond que la caution représente un mois de loyer.

Mme EYRAUD dit que la commune a toujours demandé un mois de caution.

Mme MEMBRUT demande où en sont les travaux du logement de la rue Aristide Briand.

Madame EYRAUD rappelle que la priorité a été donnée au logement de la rue du Vieux Port. Les travaux du logement dit « de la sirène » seront engagés dans l'année 2010.

VOTE : Pour à l'unanimité

4 – Décision modificative pour l'opération du Sémaphore.

Monsieur le Maire propose de modifier les crédits sur l'opération du Sémaphore afin de pouvoir mandater les avenants en début d'année 2010.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

DEPENSES		RECETTES	
2313 – 200433 Travaux Sémaphore	12 500 €		
020 Dépenses imprévues	- 12 500 €		

VOTE : Pour à l'unanimité

5 – Renouvellement de la convention entre la commune et les croisières inter-îles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de renouvellement de la convention pour l'utilisation du port par les croisières inter-îles pour les trois années à venir (2010 / 2012)

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du port par les croisières inter-îles pour les trois saisons à venir.

DIT que le montant de la redevance est le suivant :

2010	5 222 €
2011	5 274 €
2012	5 326 €

VOTE : Pour à l'unanimité

6 – Approbation du rapport relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre des nouvelles compétences de la communauté de communes.

Le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts précise qu'une commission est créée entre la communauté de communes et les communes membres afin d'évaluer le transfert de charges lors de la prise de nouvelles compétences par l'établissement public.

Aussi, la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 novembre 2009 afin d'apprécier le transfert lié à la prise des compétences relatives d'une part aux futurs équipements sportifs et d'autre part au domaine social avec le service d'aide à domicile et l'analyse des besoins sociaux.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par les membres de la CLECT qui laisse apparaître l'évaluation des coûts nets pour ces nouvelles compétences et leur déduction de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à chacune des communes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce rapport et précise que sa validation est soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI statuant à la majorité qualifiée requise lors de la création de celui-ci.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999,
Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant la définition de l'intérêt communautaire,
Vu le Code Général des Impôts et son article 1609 nonies C,
Considérant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans sa séance du 20 novembre 2009,

Approuve à l'unanimité le rapport dressé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans sa séance du 20 novembre 2009,

Approuve à l'unanimité le transfert de charges mentionné dans le rapport et l'attribution de compensation à verser annuellement à la commune de Bourcefranc Le Chapus qui s'élève à 121 050 euros, en notant qu'elle sera versée mensuellement.

7 – Décision modificative sur le budget du camping municipal

Monsieur le Maire précise que les redevances des ordures ménagères 2008 et 2009 ont été prises en charge sur le budget 2009 du camping. Aussi, il convient de passer une décision modificative au chapitre 011 afin d'éviter un dépassement des crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante sur le budget du camping municipal :

DEPENSES		RECETTES	
6288 Autres services extérieurs	3 000 €		
022 Dépenses imprévues	- 3 000 €		

VOTE : Pour à l'unanimité

8 - Questions diverses.

Monsieur MENADIER informe les membres du Conseil Municipal du renouvellement pour cinq années de la convention de mise à disposition par la commune du Fort et des locaux à l'office du Tourisme. Il précise qu'il n'y a pas de nouveauté si ce n'est des précisions sur la répartition des charges entre l'office et la commune.

Monsieur le Maire ajoute que la convention est à la disposition des élus qui souhaiteraient la lire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général va prendre une part de 10% sur la taxe de séjour et ce à compter de 2010.

Monsieur MENADIER indique que la moitié des loueurs n'ont pas versé la taxe de séjour.

Monsieur le Maire propose que la taxe forfaitaire soit étudiée.

Monsieur DUBOIS dit que les loueurs peuvent déclarer ce qu'ils veulent.

Monsieur le Maire ajoute que certains ne versent rien.

Monsieur BERBUDEAU demande des précisions sur l'achat du terrain de la pointe concernant le poste à essence.

Monsieur le Maire dit que le terrain est en cours d'acquisition.

Monsieur SORLUT ajoute que Monsieur ROY est prêt à intervenir.

Monsieur le Maire indique qu'il espère une installation d'ici cet été.

Monsieur BERBUDEAU demande des informations sur les opérations de dragage.

Monsieur SORLUT répond que le dragage est programmé pour le mois de janvier. Il ajoute que la commune a fait faire des prélèvements et a également placé des poches d'huîtres afin de faire des analyses bactériologiques.

Séance levée à : 19 h 15